

## Fiche info pratique : Importation de l'alcool par des personnes physiques

Le régime d'importation des échantillons en exonération des droits et taxes n'existe pas en Russie.

Seul le régime de la franchise pour les voyageurs est applicable dans le cadre duquel toute personne physique âgée de plus de 17 ans a le droit d'importer 2 litres d'alcool en toute exonération.

Il existe quand même la possibilité de venir en Russie avec 10 litres d'alcool par personne maximum, mais à condition de les déclarer à la douane et payer les droits.

Vous pouvez calculer le montant des droits et taxes en utilisant la formule suivante :

### **Droits de douane à l'importation + accise + TVA + frais de dédouanement**

Droits de douane à l'importation sont de:

Bière : 0,6 euro/litre

Champagne et vins : 20%

Cognac, whisky, rhum, vodka, gin, liqueurs : 2 euros/litre

Les accises sont de :

Champagne et vins mousseux : 10,50 RUB/litre

Vins naturels : 2,20 RUB/litre

Autres produits alcoolisés : 194,40 RUB par litre d'alcool pur (à partir du 01 janvier 2007).

La TVA est de 18%.

Les frais de dédouanement pour les personnes physiques (importation sans but commercial) sont de 250 RUB (7 euros).

*Exemple : si vous apportez 10 bouteilles de 500 ml de whisky (valeur – 10 euros par bouteille). Vous avez le droit d'importer 2 litres (4 bouteilles) en franchise. La valeur des six autres bouteilles est de 60 euros. Il faudra payer à la douane :*

1) 250 roubles (7 euros) de frais de dédouanement.

2) Les droits à l'importation sont de 2 euros x 3 litres = 6 euros.

3) Pour pouvoir calculer les droits d'accises il faut d'abord déterminer combien vous avez d'alcool « pur » : dans trois litres d'alcool de 40% il y en aura 1,2 litre. Multiplié par 194,4 RUB, ça fait à peu près 7 euros.

4) Pour avoir la TVA il faut d'abord calculer la valeur de base (valeur en douane + droits de douane + accise) : 60 euros + 6 euros + 7 euros = 73 euros x 18% = 13 euros.

*TOTAL pour 6 bouteilles de whisky : 6+7+13+7 = 33 euros.*

L'importation de plus de 10 litres d'alcool par une physique est interdite. Cela est déjà considéré comme une opération commerciale qui demande une licence.